

La commission paritaire veille aux fraudeurs

Construction » La Commission professionnelle paritaire fribourgeoise (CPPF) du secteur principal de la construction a traité plus de 150 dossiers et prononcé des peines conventionnelles et des frais de contrôles pour un total de plus de 81 000 francs, l'année dernière. Les principaux manquements sanctionnés? Des indemnités de déplacements partiellement payées et des méthodes de calcul inexactes en matière d'indemnités des jours fériés, des vacances et du treizième salaire. Ce bilan a été dressé jeudi à Remaufens, à l'occasion de l'assemblée annuelle de la commission.

Président de la CPPF, Armand Jaquier a souligné que «le respect des conventions doit être la pré-

occupation et l'objectif de tous les acteurs de la construction. Le temps de travail qui va au-delà de la limite légale, des délais irréalistes qui se répercutent sur toute la chaîne du travail ainsi que la sous-traitance en cascade non maîtrisée sont des points qui doivent être pris au sérieux.»

Durant l'année écoulée, la CPPF a lancé plus de quarante demandes d'informations auprès d'entreprises nouvellement créées. Objectif: savoir comment la Convention nationale du secteur principal de la construction était interprétée et respectée. Plusieurs entreprises ne connaissaient pas cette convention et ont ainsi évité des corrections rétroactives coûteuses, communique la commission.

Tout en poursuivant les contrôles, renforcés ces dernières années, la CPPF se focalisera sur la mise en place de la carte professionnelle qui permettra de combattre le travail au noir, les fraudes aux institutions sociales et la sous-enchère salariale.

Le fond paritaire a en outre récompensé jeudi sept lauréats qui ont brillamment terminé leur formation. Le premier prix est allé à Danny Dos Santos Brito, constructeur de routes. Matthieu Chenux a également été primé dans la catégorie formation en cours d'emploi. Enfin, Luc Morandi a reçu le premier prix des nouveaux chefs d'équipe diplômés. »

STÉPHANE SANCHEZ

La Jeunesse est en pétard

Avenches » Les traditions, c'est sacré. Depuis 120 ans, la Société de jeunesse d'Avenches organise sa fête le deuxième week-end d'août. Mais les choses risquent de changer, car la date a été attribuée au festival Rock Oz'Arènes par la municipalité, pour 2017. Il n'en fallait pas plus pour lancer le branle-bas de combat.

La Jeunesse a plaidé sa cause lors d'une séance de discussion avec l'exécutif, puis a écrit une lettre de mécontentement au législatif, qui a été lue jeudi soir en séance de ce dernier. «On nous a proposé d'organiser notre fête une semaine avant ou après, mais cela n'est pas envisageable. Notre événement tomberait en même temps que d'autres fêtes de jeunesse organisées dans la région», explique le président Aymeric Stettler. Le jeune homme de 18 ans est déçu. «L'arbitrage de la commune représentait notre principale chance... Que peut une petite société de vingt-et-un jeunes face à une organisation comme celle de Rock Oz'Arènes?», demande-t-il.

De leur côté, les municipaux invoquent une collision de dates entre le festival et le calendrier scolaire. Il s'agit d'éviter que le démontage de Rock Oz'Arènes ne tombe le même jour que la rentrée des classes 2017. «Il y a aussi des impératifs de sécurité», explique le municipal Eric Schürch. Quant à Charlotte Carrel, directrice du festival, elle explique que l'attribution des dates est du ressort de la commune. «Je n'ai pas de commentaire à faire», dit-elle.

Pour la Jeunesse, pas question de courber l'échine. «Si la commune nous donne l'autorisation, nous allons probablement organiser notre fête aux dates habituelles, même si elle tombe en même temps que Rock Oz'Arènes et que la fréquentation risque de baisser. Nous voulons prouver que nous tenons aux traditions et que nous ne sommes pas qu'une bande de jeunes qui se voient pour se saouler les week-ends.» A noter qu'entre 2018 et 2020, la rentrée scolaire ne posera plus de problème. » LISE-MARIE PILLER

Le Tribunal cantonal a accepté le recours de Pro Fribourg contre la démolition du bâtiment protégé

Le Café du Cerf évite la destruction

« FLORA BERSET

Vuisternens-dt-Romont »

«C'est une grande victoire pour le patrimoine!» Secrétaire générale de Pro Fribourg, Sylvie Genoud Jungo exulte. Le Tribunal cantonal (TC) a tranché: le recours de l'association contre la démolition du Café du Cerf est admis. Situé au centre de Vuisternens-devant-Romont, l'ancien bistrot ne peut être rasé.

Pro Fribourg, qui s'oppose depuis mars 2014 à la destruction de ce bâtiment protégé en valeur B au recensement des biens culturels, a reçu hier, par voie postale, la décision du TC. Cette sentence annule le permis de démolir octroyé par le préfet de la Glâne en mai 2015.

Pas de surcharge de trafic

La volonté de faire disparaître cette bâtisse de 1835 est liée au réaménagement de l'axe Romont-Vaulruz. Devisé à 36,7 millions de francs, ce projet mené par l'Etat a été inauguré le mois dernier (*La Liberté* du 17 septembre). Dans sa version complète, celui-ci comprend une dernière étape: l'élargissement de la route cantonale à la hauteur du carrefour de l'église de Vuisternens-devant-Romont, avec la suppression du Café du Cerf.

Pour le préfet Willy Schorderet, cette démolition aurait résolu les problèmes de dangerosité et de fluidité du trafic sur ce tronçon. «On investit des milliers de francs dans des pistes cyclables, mais on ne fait



La sécurité routière n'est pas en première ligne dans ce dossier. Vincent Murith-archives

rien pour sécuriser ce point noir de la liaison Romont-Vaulruz», regrette-t-il, tout en admettant que le secteur n'a jusqu'ici pas connu d'accident grave.

Avancé à plusieurs reprises, l'argument selon lequel une route d'intérêt régional est plus importante que la conserva-

«Le bâtiment présente un énorme potentiel de réhabilitation»

Sylvie Genoud Jungo

tion d'un bien patrimonial, a été mis en cause dans l'arrêt du TC: «Le fait qu'un projet de construction, routier ou autre, s'inscrive dans un cadre régional ou cantonal n'a pas pour conséquence de le faire prévaloir forcément sur la conservation d'un bien culturel d'importance locale.»

Durant la procédure, il a été constaté que le «goulet» de Vuisternens-devant-Romont ne présente aucun problème de surcharge de trafic. Ce qui a été confirmé lors d'une vision locale organisée le 15 mars dernier: la démonstration in situ du croisement de deux poids lourds s'est effectuée sans en-

combre et n'a pas perturbé la circulation.

Par conséquent, le TC estime que l'intérêt de démolir le Cerf pour améliorer la fluidité du tronçon est «très secondaire» et ne justifie pas sa disparition. Les juges rappellent en outre que le réaménagement du site doit, de toute manière, faire l'objet d'une planification de détail.

«Ni vétuste, ni en ruine»

Autre constat lors de l'inspection des lieux: l'état de la partie habitable de l'établissement est sain, bien qu'elle nécessite d'importants travaux d'entretien. «L'édifice n'est ni vétuste, ni en ruine. Au contraire, il présente un énorme potentiel de réhabilitation», insiste Sylvie Genoud Jungo.

La secrétaire de Pro Fribourg souligne que le bâtiment se trouve dans un «périmètre construit dans un site d'importance locale avec objectif de sauvegarde A». C'est-à-dire que l'objectif de protection de l'ensemble est le plus élevé.

Propriétaire du Café du Cerf, André Deillon regrette la décision de l'autorité judiciaire. Le projet d'assainissement du carrefour, impliquant la destruction du bâtiment, bénéficierait selon lui à la collectivité. Le Glânois réfléchit à la possibilité de faire recours auprès du Tribunal fédéral. Même son de cloche du côté de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. «Nous prenons acte de cette décision et nous allons voir les considérants», indique la porte-parole Corinne Rebetez. »

L'hôtel de la Pâla est mis une seconde fois à l'enquête

Bulle » Rebelote. Mis une première fois à l'enquête publique en novembre 2015, le projet d'hôtel de la Pâla, sur le site de l'ancien arsenal de Bulle, figure à nouveau dans la *Feuille officielle* d'hier. La raison? «Le projet a été repositionné et recalibré suite à une étude de marché», justifie Xavier Jeanneret, directeur gé-

néral d'Urban Project, la société chargée du développement immobilier du quartier auprès du propriétaire, City West.

L'hôtel, un trois-étoiles supérieur, verra sa dimension se réduire légèrement par rapport au projet initial, mais conservera ses quatre étages sur le rez-de-chaussée. Le

nombre de chambre est ramené à 120 (contre 125), alors que le restaurant sera réduit pour ne servir que les clients de l'hôtel.

Les travaux, qui devaient débuter en septembre, sont du coup repoussés au début de l'année prochaine et devraient durer deux ans et demi. «Le plan de

quartier est entré en force. Nous attendons les autorisations de construire pour lancer les travaux», précise Xavier Jeanneret. A terme, le quartier des jardins de la Pâla, situé entre la rue de Vevey et la route de la Pâla, accueillera une dizaine de nouveaux bâtiments et environ 800 habitants. » JÉRÉMY RICO

PUBLICITÉ